

Pfizer 2015

**Rapport sur la transparence du
« Disclosure Code », code de
l'EFPIA sur la publication des
transferts de valeurs**

Note méthodologique

Pfizer Luxembourg

1. INTRODUCTION	3
2. ACTIVITÉS DE PFIZER CLASSÉES SELON LES CATÉGORIES DE L'EFPIA	4
3. SOURCES D'INFORMATION.....	6
4. TRANSFERTS DE VALEURS : DÉFINITIONS	7
4.1 QU'ENTEND-ON PAR HCP	7
4.2 QU'ENTEND-ON PAR HCO	7
4.3 EMPLOYÉS DE PFIZER ACTIFS EN TANT QUE HCP	7
4.4 PÉRIODE ET DATE DE RAPPORTAGE DES TRANSFERTS DE VALEURS	7
4.5 CONSENTEMENT DES HCP/HCO À LA DIVULGATION DES TRANSFERTS DE VALEURS	8
4.6 TRANSFERTS DE VALEURS TRANSFRONTALIERS (CROSS BORDER TRANSFERS OF VALUE)	8
4.7 DEVISE.....	8
4.8 TAXE SUR LA VALEUR AJOUTÉE (TVA).....	9
4.9 ÉVALUATION DES DONS EN NATURE	9
4.10 IDENTIFIANT UNIQUE POUR LES HCPS/HCOS EN LUXEMBOURG	9

1. Introduction

Nous travaillons régulièrement avec des professionnels de la santé (healthcare professionals, HCP), des organisations de soins de santé (healthcare organisations, HCO) qui nous conseillent sur tout un éventail de sujets, tels que le développement des médicaments, le rôle d'un médicament dans le parcours thérapeutique d'un patient, l'économie de la santé et les meilleures pratiques cliniques. Ces relations professionnelles sont essentielles afin d'accéder aux informations concrètes dont nous avons besoin pour proposer des choix de traitement qui améliorent la santé des patients et pour partager des renseignements susceptibles de servir à la prise de décisions cliniques.

Nous voulons que les gens sachent – et comprennent – ce que nous faisons et comment nous le faisons. Nous nous engageons à faire preuve de transparence dans la manière dont nous opérons en tant qu'entreprise, ainsi que dans nos rapports avec les HCP et HCO. Nous espérons que le fait de partager ouvertement et directement des informations à propos de ces relations permettra d'expliquer leur contribution primordiale à la gestion des patients.

Nous sommes convaincus que la transparence est essentielle pour instaurer et préserver la confiance du public, tant envers nous qu'envers nos médicaments, ainsi que pour soutenir résolument le travail accompli par la Fédération européenne des associations et industries pharmaceutiques (European Federation of Pharmaceutical Industries and Associations, EFPIA) en vue d'améliorer la transparence dans toute l'industrie pharmaceutique.

Le Code de l'EFPIA sur la publication des transferts de valeurs fournit une base commune pour les déclarations, à l'échelle européenne, relatives aux transferts de valeurs. Pour en savoir plus sur ce Code, veuillez consulter : <http://transparency.efpia.eu> ou <http://www.apl-pharma.lu/nos-points-de-vue/code-de-deontologie.htm>.

Ici en Luxembourg, la publication des paiements effectués à des HCP et HCO durant l'année 2015 sera disponible à partir de juin 2016 sur www.Pfizer.lu ou via www.apl-pharma.lu indiquant le lien vers le site de chaque société.

Ce rapport révèle tous les transferts de valeurs effectués en faveur des professionnels de santé (HCP) et des organisations de soins de santé (HCO) en 2015. La présente note méthodologique décrit quelques-uns des aspects clés de la manière dont les transferts de valeurs sont classés et du format dans lequel ils sont publiés.

Les transferts de valeurs publiés dans le présent rapport couvrent tous les paiements effectués par Pfizer à des HCP et HCO établis en Luxembourg.

2. Activités de Pfizer classées selon les catégories de l'EFPIA

Le tableau suivant établit les activités qui sont déclarées dans les différentes catégories et sous-catégories EFPIA.

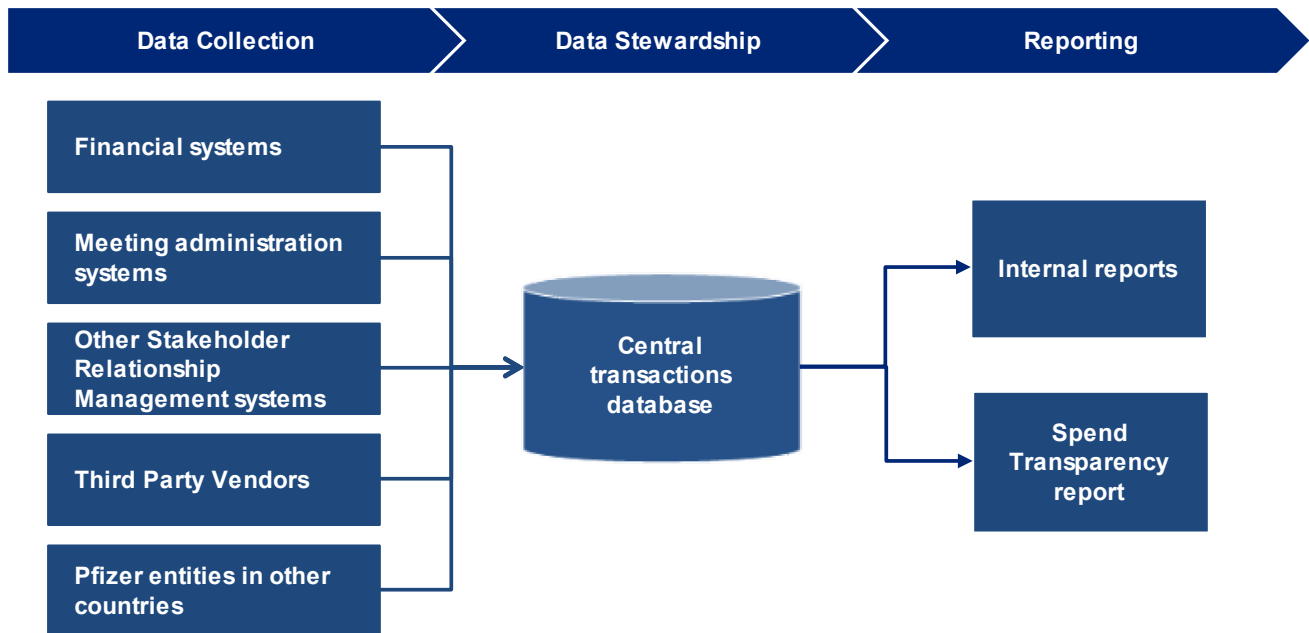
Catégorie de l'EFPIA	Sous-catégorie de l'EFPIA	Activités
Dons et Subventions (HCO uniquement)	S.O.	<ul style="list-style-type: none">• Contributions à des œuvres de charité• Dons à des entreprises• Subventions de formation (par ex. bourses, cours dispensés par une HCO pour lesquels Pfizer ne sélectionne pas les HCP participant)• Parrainages d'intervenants/de professionnels de la santé (HCP) qui, en raison de leur but et de leur financement, sont considérés comme des subventions de formation
Contribution aux frais d'événements	Accords de parrainage (HCO uniquement)	<ul style="list-style-type: none">• Inclusion d'un logo de marque dans un programme de conférence ou dans la communication d'une invitation, en échange d'un soutien apporté au programme• Financement d'un événement en échange d'un stand d'exposition• Financement d'un événement en échange d'un espace publicitaire• Autre espace publicitaire (au format papier, électronique ou autre)• Symposiums satellites lors d'un congrès• Si élément d'un package : Badges nominatifs, boissons, repas, etc. fournis par les organisateurs (y compris dans l'accord de sponsoring)• Toute autre activité considérée comme du « Corporate Sponsorship » en vertu des politiques anticorruption de Pfizer• Parrainages d'intervenants/de professionnels de la santé (HCP) et de cours dispensés par une HCO qui sont considérés comme du « Corporate Sponsorship » en vertu des politiques anticorruption de Pfizer

	Frais d'inscription	<ul style="list-style-type: none"> Frais payés pour la participation de HCP/HCO à des événements non organisés par Pfizer
	Déplacement & hébergement	<ul style="list-style-type: none"> Déplacement (par ex. avion, train, taxi, remboursement du kilométrage, etc.) Hébergement Visa
Honoraires pour services et conseils	Honoraires	<ul style="list-style-type: none"> Engagement d'intervenants Advisory Boards* Préceptorats Rédaction médicale Analyse des données Élaboration de matériel pédagogique Prestations de conseils d'ordre général Formation d'intervenant si liée à l'engagement d'un intervenant Toute autre activité considérée comme une « Consultation d'ordre général » en vertu des politiques anticorruption de Pfizer
	Dépenses connexes	<ul style="list-style-type: none"> Déplacement (par ex. avion, train, taxi, remboursement du kilométrage, etc.) Hébergement Visa
Transferts de valeurs liés à la recherche et au développement	sans objet	<ul style="list-style-type: none"> Essais cliniques Comité de surveillance des données liées aux études Études non interventionnelles Recherche entreprise à l'initiative de chercheurs (investigator initiated research, IIR) Collaboration clinique et dans la recherche

* à l'exclusion des comités de surveillance des données liés à des études publiées de manière agrégée sous R&D

3. Sources d'information

Les données pour les transferts de valeurs publiées dans le présent rapport sont tirées d'une diversité de systèmes sources au sein de Pfizer. Vous trouverez ci-dessous un aperçu de haut niveau des processus de collecte et de reporting des données.



Les transferts de valeurs sont recueillis à partir des systèmes et sources de données internes et externes, puis intégrés à une base de données centrale où les données sont validées et gérées. Les rapports de publication sont générés à partir de la base de données.

4. Transferts de valeurs : définitions

Cette section contient des définitions et explications relatives aux transferts de valeurs.

4.1 Qu'entend-on par HCP

Professionnel du secteur de la santé (healthcare professional) : toute personne physique pratiquant l'art médical, dentaire, pharmaceutique ou infirmier ou toute autre personne qui, dans le cadre de ses activités professionnelles, peut prescrire, acheter, livrer, recommander ou administrer des médicaments et dont le cabinet principal, l'adresse professionnelle principale ou le siège social est établi en Europe. Cette définition inclut (i) tout agent ou employé d'un service public ou autre organisation, que ce soit dans le secteur public ou privé, qui peut prescrire, acheter, délivrer, recommander ou administrer des médicaments, ainsi que (ii) tout employé d'une entreprise pharmaceutique dont l'activité principale est celle d'un professionnel de la santé en activité. Les autres employés d'une entreprise pharmaceutique, par contre, et les grossistes et distributeurs de médicaments ne sont pas visés.

4.2 Qu'entend-on par HCO

Organisation du secteur de la santé (healthcare organisation) : (i) toute association ou organisation active sur le plan des soins de santé, médical ou scientifique, quelle que soit sa forme juridique ou organisationnelle, comme un hôpital, une fondation, une université ou autre institution d'enseignement ou une société scientifique, à l'exception des organisations de patients visées au chapitre 6 du présent Code, dont le siège d'exploitation, le siège social ou le lieu principal des opérations est établi en Europe, ainsi que (ii) toute entité juridique par laquelle un ou plusieurs professionnels du secteur de la santé fournissent des services.

Un HCP autoconstitué (« SPRL unipersonnelle ») est considéré comme une HCO aux fins de publication

4.3 Employés de Pfizer actifs en tant que HCP

Il n'existe pas d'employés de Pfizer actifs en tant que HCP en Luxembourg qui reçoivent des transferts de valeur dans leur capacité de HCP. Les HCP qui sont des employés n'entrent pas dans le champ d'application du présent rapport.

4.4 Période et date de rapportage des transferts de valeurs

Le présent rapport divulgue tous les transferts de valeurs dont la date de transaction se situe en 2015. La date de transaction est définie comme la date de rapprochement dans le système financier. Lorsqu'il s'agit de réunions scientifiques et congrès, c'est la dernière date de l'évènement qui est prise en compte.

Transfert de valeur en cas de participation partielle ou d'annulation:

- Les frais d'annulation ne sont pas déclarés.
- Un transfert de valeur est publié en cas de participation partielle à un événement.

Contrats de plusieurs années :

Lorsque des contrats sont valides pendant plus d'un an, chaque transfert de valeur individuel est inscrit et divulgué dans la période de déclaration correspondante.

4.5 Consentement des HCP/HCO à la divulgation des transferts de valeurs

Pfizer demande aux HCP et aux HCO de consentir à la divulgation des transferts de valeurs effectués en leur faveur. Nous faisons de notre mieux pour encourager la transparence et convaincre nos partenaires de donner leur consentement.

Si le HCP consent à la publication, le montant total des transferts de valeurs en faveur de ce HCP pendant la période de déclaration sera divulgué sous son nom.

Pfizer Luxembourg accepte uniquement de collaborer avec des HCP qui consentent à la publication de leurs transferts de valeurs. Par conséquent, la révocation de consentement ultérieure à l'exécution du transfert de valeurs invaliderait l'intégralité de la transaction et n'est donc pas possible.

Le consentement des HCO (entités juridiques) n'est pas imposé par la loi.

4.6 Transferts de valeurs transfrontaliers (cross border transfers of value)

Le présent rapport répertorie les transferts de valeurs en faveur de HCP et de HCO établis en Luxembourg. Cela inclut tous les transferts de valeurs (directs et indirects) effectués par les sociétés affiliées de Pfizer dans les 33 pays d'Europe concernés par le Code de l'EFPIA sur la publication des transferts de valeurs. Pour les pays non couverts par l'EFPIA, Pfizer s'efforcera de recueillir et de divulguer les informations relatives aux paiements directs réalisés par les sociétés affiliées de Pfizer.

Pour ce qui est des transferts de valeurs transfrontaliers pour lesquels nous n'avons pas de certitude totale du consentement du HCP, ils seront déclarés dans la section « agrégée » (de façon anonyme) cette année.

Dans les publications futures, nous poursuivrons le trajet vers la transparence, y compris l'amélioration continue de nos processus transfrontaliers.

4.7 Devise

Les transferts de valeurs sont indiqués en euros. Les transferts de valeurs effectués dans une autre devise ont été convertis en euros au moment de l'élaboration du présent rapport. Les taux de change standard de Pfizer au jour du paiement ont été appliqués.

4.8 Taxe sur la valeur ajoutée (TVA)

Le traitement de la TVA dépend du transfert de valeurs :

Scénario	Rapporté comme...
Événements et réunions	TVAC
Tous les autres paiements directs	HTVA

4.9 Évaluation des dons en nature

Pour les dons en nature, la valeur déterminée au moment de l'accord avec le HCO est déclaré.

4.10 Identifiant unique pour les HCPs/HCOs en Luxembourg

Les données suivantes sont utilisées comme identifiants uniques dans nos systèmes mais seront pas publiés dans le rapport car optionelle:

- HCOs: numéro de société
- HCPs: numéro de CNS